



Aménagement durable des forêts de pins de l'Outaouais

L'occupation historique des pins blanc et rouge et le rôle qu'ils ont eu dans le développement de plusieurs régions font de ces essences des symboles du patrimoine forestier québécois. Principalement localisées dans les régions de l'Outaouais et du Témiscamingue, les forêts de pins n'occupent aujourd'hui qu'une faible portion du territoire forestier du Québec. La raréfaction des pins constitue dorénavant un enjeu forestier et de biodiversité. En ce qui a trait à l'aménagement forestier et à la pérennité de la ressource, la situation des pins est préoccupante puisqu'une baisse substantielle de leur volume sur pied et des possibilités forestières est observée pour la région de l'Outaouais.

Le premier objectif de l'analyse est de revoir la problématique et les enjeux associés à la raréfaction des pins. En second lieu, une stratégie d'aménagement mieux adaptée aux conditions actuelles pour maintenir et restaurer les pins est proposée. Pour faire l'état de la situation, les unités d'aménagement 071-51, 071-52, 073-51 et 073-52 de l'Outaouais ont été analysées.

État de la situation¹

L'abondance des pins a diminué considérablement en raison de leur aménagement inadapté, du contrôle des feux de forêt ainsi que de la présence d'agents nuisibles pour la régénération. Les pratiques forestières passées et actuelles ne favorisent pas le retour des pins, en raison, entre autres, du manque d'efficacité des pratiques sylvicoles et du manque de contrôle de la végétation concurrente qui devraient remplacer le rôle du feu. Les pinèdes évoluent vers des forêts mélangées où les pins ne sont que faiblement représentés.

Dans l'inventaire écoforestier, les pins sont présents comme essences compagnes, sous le seuil de 25 % de la surface terrière, généralement avec des essences feuillues ou résineuses qui dominent la strate inférieure du couvert forestier. Cette situation représente 58 % de la superficie où ils sont observés. Les pinèdes pures ne composent que 22 % de la superficie et présentent, à 73 %, un couvert clairsemé où les pins sont moins abondants qu'auparavant : signe de perturbations naturelles et humaines plus ou moins récentes. Les pinèdes mélangées occupent le reste de la superficie avec une composition en pins plus faible que par le passé.

La superficie en régénération et en jeunes peuplements de pins est pratiquement absente du territoire. Cette situation révèle une prépondérance de pinèdes âgées de plus de 90 ans et des problèmes récurrents de régénération naturelle et artificielle dus à l'absence de feux de forêt et à un aménagement inadapté. Il en résulte un important déficit en jeunes peuplements.

Puisque les travaux sylvicoles prévus dans le calcul des possibilités forestières 2018-2023 n'ont pas été réalisés et aussi en raison du manque de suivi des effets d'un aménagement intensif sur la régénération en pins, la stratégie d'aménagement des pinèdes a été modifiée pour la période 2023-2028. Plus précisément, les scénarios avec éclaircie commerciale ont été abandonnés et un scénario de base a été ajouté. Ce dernier consiste essentiellement en une coupe progressive irrégulière à régénération lente suivie d'un retour en sapinière. Ce changement de stratégie, combiné à une baisse du volume sur pied observée en 2023-2028 par rapport à la période 2018-2023², a eu pour effet de réduire les possibilités forestières pour les pins de 31 %. En conséquence, les projections du volume sur pied en pins issues du calcul des possibilités forestières 2023-2028 sont en déclin.

¹ Les analyses détaillées sont présentées dans le rapport technique qui accompagne ce Conseil.

² [Synthèse régionale Outaouais \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/synthese-regionale-outaouais)

Constats

L'analyse démontre que les stratégies d'aménagement réalisées jusqu'à ce jour dans les pinèdes ont été peu favorables à la régénération des pins en raison, entre autres, du manque d'efficacité des pratiques sylvicoles qui remplacent le rôle du feu et du manque de contrôle de la végétation concurrente. Les interventions sylvicoles pratiquées ont souvent mené à l'installation du sapin et des feuillus au détriment des pins. Actuellement, les pinèdes restaurées sont peu nombreuses et les résultats partiels sur le rétablissement des pins ne sont pas concluants.

La situation actuelle n'assure donc pas la permanence des pins dans l'écosystème forestier, tant pour la superficie destinée à l'aménagement forestier que pour celle retirée du calcul pour des raisons de protection ou d'inaccessibilité. En effet, près du tiers des pinèdes sont exclues du calcul des possibilités forestières et, sans feux de forêt, elles sont vouées à évoluer graduellement vers d'autres types de forêt.

Conclusion

Il est difficile de prétendre à une durabilité des pins dans le paysage forestier sur la base de leur dynamique naturelle puisqu'en raison de l'absence de feu ou de brûlage dirigé et de l'échec des stratégies de régénération, la structure d'âge présente un important déficit en jeunes peuplements.

Il y a nécessité de revoir les hypothèses d'évolution des pinèdes et la stratégie d'aménagement à déployer, car leur durabilité ne peut être assurée en raison du manque de régénération.

Recommandations du Forestier en chef

Pour assurer la pérennité des pinèdes et conserver des legs de biodiversité, le Forestier en chef recommande pour la période 2028-2033 de :

- ▶ revoir la stratégie d'aménagement appliquée aux pinèdes en tenant compte du choix des sites où les risques d'échecs de régénération sont limités
- ▶ concentrer les efforts de restauration des pinèdes sur les sites propices à leur renouvellement durable
- ▶ préserver les pins sur pied lorsqu'ils sont en essences compagnes dans les peuplements
- ▶ conserver les pinèdes pures et bien stockées localisées sur des sites défavorables à leur renouvellement.

Les analyses détaillées et les stratégies d'aménagement proposées sont présentées dans le rapport technique qui accompagne ce Conseil.

Note

Le Forestier en chef se réserve le droit, sans aucune obligation de sa part, de réexaminer les évaluations dont le présent rapport fait état. Si nécessaire, les conclusions seront révisées à la lumière de renseignements ou de faits nouveaux relatifs à la situation qui auraient été portés à sa connaissance à une date ultérieure à celle du rapport.

Le Forestier en chef,



Louis Pelletier, ing.f.

Le 13 novembre 2024